



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

n° 121-21 C

Objet : RS - Prolongation du dispositif CitésLab et candidature pour des conventions triennales Bpifrance 2021/2023 et FSE 2022/2024

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Daniel Bouchet à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton

conseillers excusés : 18

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - James Hallay - Max Joly - Lydie Mateo - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel - Thierry Tournier - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

délibération n° 121-21 C

objet **RS - Prolongation du dispositif CitésLab et candidature pour des conventions triennales BpiFrance 2021/2023 et FSE 2022/2024**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, rappelle que le CitésLab, porté depuis 2016 par Grand Chambéry, est un dispositif suscitant l'émergence de projets de création d'entreprise auprès de personnes en réflexion professionnelle.

Le CitésLab propose des actions de sensibilisation collective à la culture entrepreneuriale, des accompagnements individuels des porteurs d'idées et une orientation des personnes vers les acteurs du territoire (acteurs de l'entrepreneuriat, des quartiers, ou de l'emploi / insertion).

Les publics cibles sont les habitants des quartiers en politique de la ville sans autre condition d'éligibilité que de résider dans ces quartiers, mais aussi les personnes résidant sur Grand Chambéry répondant à des critères d'insertion : demandeurs d'emplois, minimas sociaux, RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), faible niveau de formation, etc.

En 2020, la cheffe de projet CitésLab a accompagné 80 personnes avec 170 rendez-vous individuels et a sensibilisé 68 personnes à travers 4 actions collectives.

Sur l'année 2021, elle enregistre + 77 % de prises de contact et + 32 % de personnes accompagnées à ce jour par rapport à l'année 2020.

Ces chiffres illustrent l'intérêt des personnes pour la création d'entreprise et la réponse à leurs besoins apportée par le CitésLab, par son positionnement (acculturation et amorçage) et sa méthode d'accompagnement individualisé et connecté à l'offre de services des partenaires.

Par ailleurs, le contexte de Covid a permis aux personnes de prendre le temps de réfléchir à un projet de création d'entreprise.

Depuis sa création en 2016, le dispositif CitésLab est financé respectivement par le FSE (Fonds social européen) et la BpiFrance (Caisse des dépôts et consignations avant 2019). Les règles de financement, particulièrement avantageuses, ont toujours permis de couvrir le coût du poste grâce au subventionnement des autres dépenses directes et indirectes.

Des conventionnements sont établis entre Grand Chambéry et chacun des cofinanceurs.

Le terme des conventions étant respectivement le 31 décembre 2020 pour la BpiFrance et le 31 décembre 2021 pour le FSE, il convient de procéder à leur renouvellement.

Ainsi, dans le cadre du nouveau cahier des charges CitésLab de BpiFrance et sur la base d'un dossier de demande de subvention à déposer à l'automne, Grand Chambéry pourra prétendre à une convention-cadre triennale 2021/2023, déclinée en conventions d'application annuelles fixant l'engagement au regard des autres cofinancements du dispositif. Les subventions représenteront au maximum 30 % du budget CitésLab et porteront sur le coût du poste et les autres dépenses directes et indirectes (communication, frais de structure, encadrement...).

Au titre de la nouvelle programmation nationale FSE 2021-2027, Grand Chambéry pourra prétendre à une convention triennale 2022/2024. Les subventions représenteront a priori 40 à 45 % du budget CitésLab et porteront sur le coût de poste et les autres charges directes et indirectes.

La demande de subvention FSE 2022/2024 pourra être déposée au cours du 1^{er} semestre 2022.

A titre indicatif, pour 2022 et 2023, le coût du dispositif est estimé à 62 500 €, dont 50 000 € pour les dépenses de personnel. Les financements prévisionnels sont estimés à 50 250 € (31 500 € au maximum au titre du FSE, et 18 750 € au titre de la BpiFrance)

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la reconduction du dispositif CitésLab au moins jusqu'en 2024,

Article 2 : **approuve** le dépôt des dossiers de candidature pour des conventions-cadres triennales 2021/2023 auprès de Bpifrance et 2022/2024 auprès du FSE pour l'animation et la mise en œuvre du CitésLab. Le montant le plus élevé possible de subvention sera sollicité selon les règles de financement des deux financeurs.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 121-21 C

Objet de l'acte : RS - Prolongation du dispositif CitésLab et candidature pour des conventions triennales Bpifrance 2021/2023 et FSE 2022/2024

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 6 - Emploi-formation professionnelle

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H25988H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25988H1

Date de transmission en Préfecture : 06 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 06 octobre 2021

Période d'affichage : du au